



# Révision du Plan Local d'Urbanisme de Nances

## Phase PADD

Réunion Publique - Mercredi 13 Février 2019

# SOMMAIRE

- Rappel du PADD**
- Traduction réglementaire associée**

# **RAPPEL DES ÉTAPES DU PLU ET DU CALENDRIER**

# Étapes du PLU

## Phase 1 : Diagnostic – 5 mois

Etat des lieux du territoire ; situation et évolution de la commune sur les 10 dernières années ; enseignements, enjeux et perspectives.

## Phase 2 : PADD – 4 mois

Orientations générales qui cadreront le développement territorial : **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables

## Phase 3 : Traduction réglementaire – 8 mois

Traduction des orientations du PADD de manière graphique et réglementaire : **O**rientations d'**A**ménagement et **P**rogrammation ; Zonage ; Règlement

## Phase 4 : Formalisation du projet de PLU – 7 mois

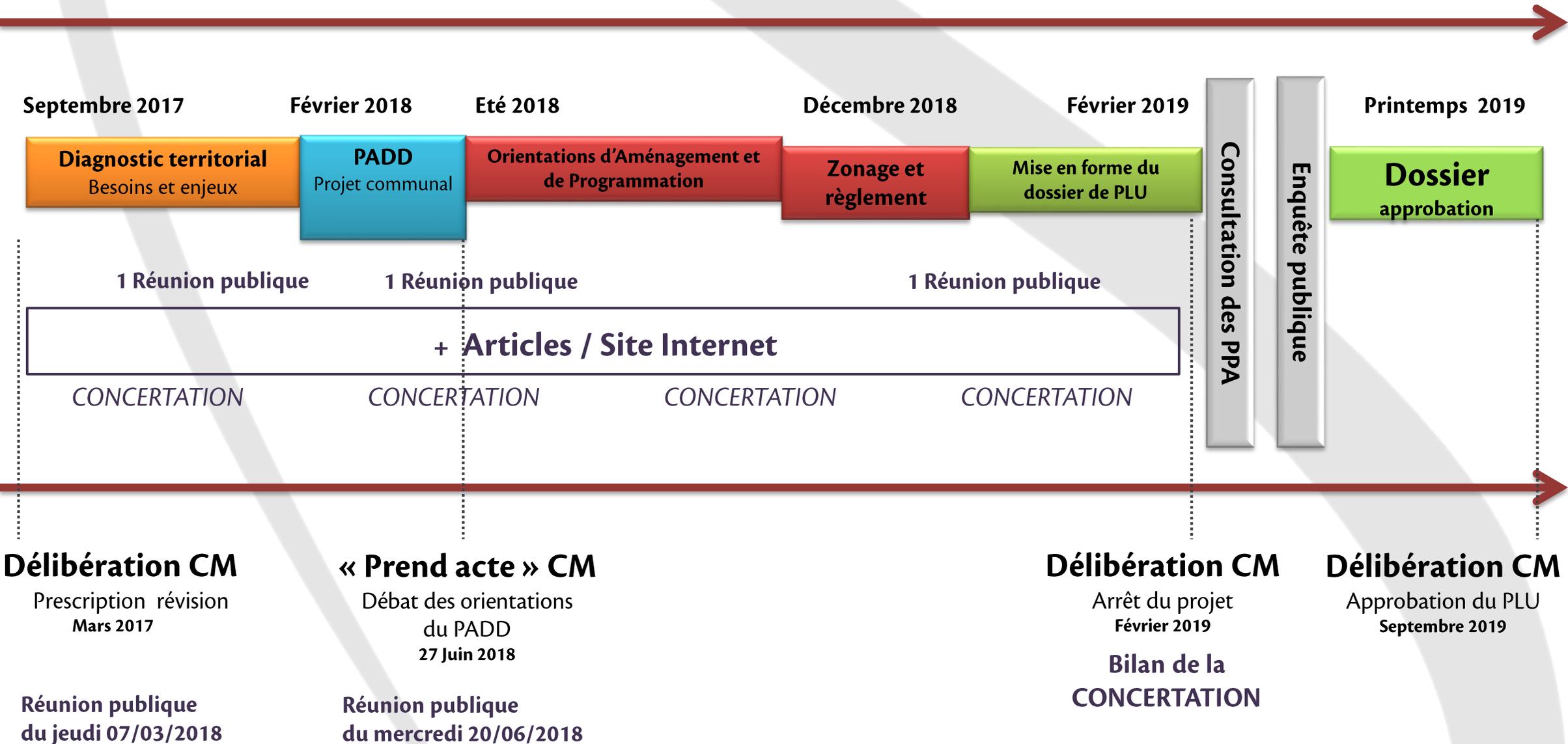
← **Étape actuelle**

**Arrêt du projet du PLU ;**

Consultation des Personnes Publiques Associées ; Enquête publique ;

**Approbation du PLU.**

# Planning d'intervention



# **Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

# Ce que prescrit le SCoT de l'Avant Pays Savoyard

Village polarisé avec Novalaise => objectif de croissance démographique de +1,4%/an

**La commune a choisi un objectif de croissance de +1% par an, suite au fort développement de la commune ces dernières années**

❑ Objectif de logements 2015-2029 :

- dont minimum 9 en réinvestissement\*
- Et maximum 35 en extension

❑ Surface foncière autorisée : **2,33 ha**

❑ Densité brute minimale : **15 logements/ha**

❑ Un objectif de production de logements sociaux sur la polarité

**44 logements**

**Entre 2015 et fin 2018 :**

**30 logements** créés/prévus

- Dont 8 en réinvestissement
- Et 22 en extension

Surface foncière consommé : **2,1 ha**

**Potentiel identifié :**

21 logements dont

- 20 en réinvestissement
- 1 en sortie de vacance

# Révision du Plan Local d'Urbanisme Commune de NANCES

## Carte de synthèse du PADD

### AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

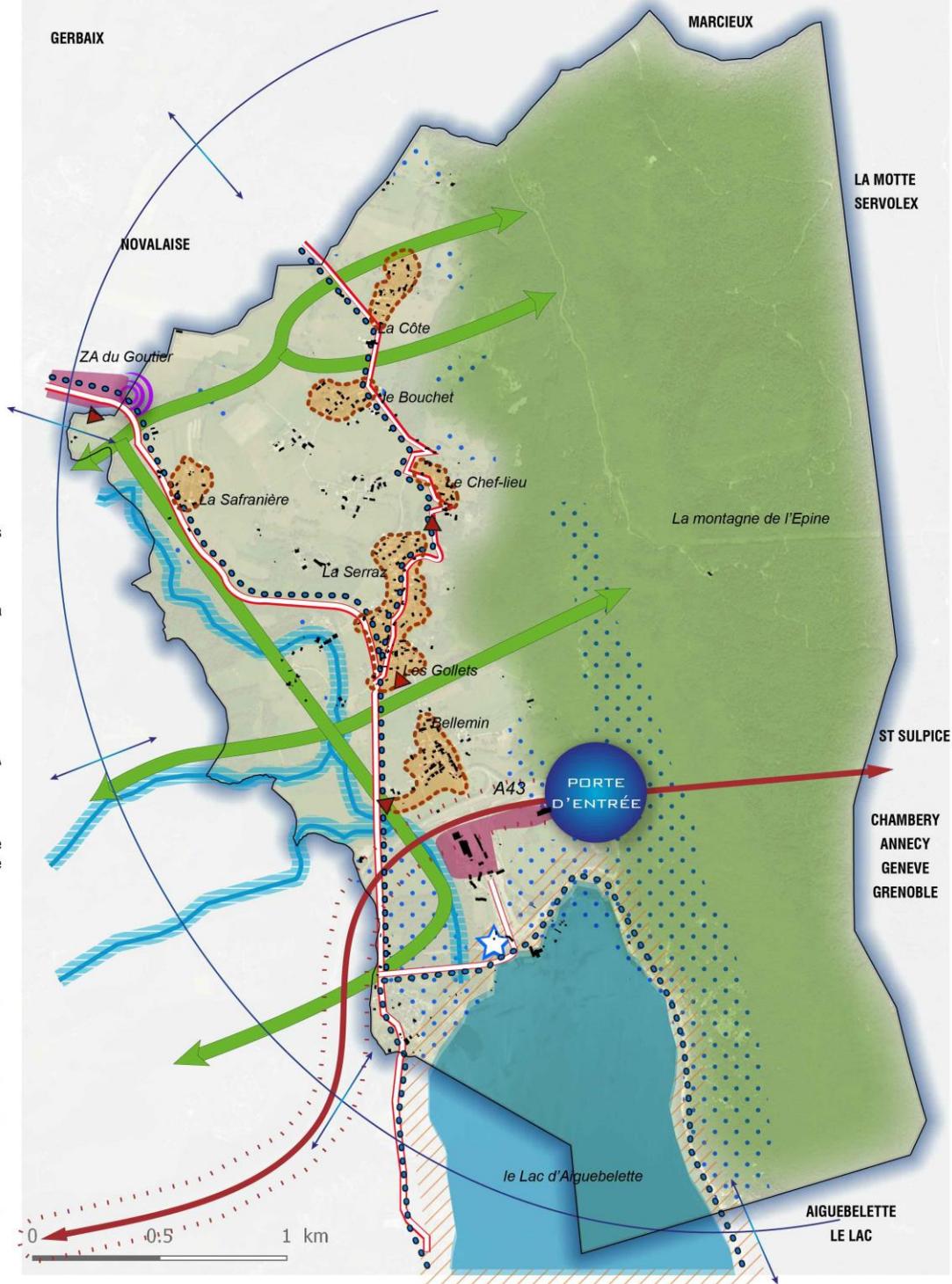
-  Une urbanisation centrée sur le confortement des hameaux et devant permettre :
  - une intensification de l'urbanisation dans les espaces déjà bâtis
  - l'émergence d'une offre mixte
-  - la préservation d'un bâti et d'une urbanisation traditionnelle
-  - la valorisation/aménagement des espaces publics notamment les entrées ou des espaces de stationnement

### AXE 2 : Nances en tant que continuité du lac et porte d'entrée pour le bourg centre

-  Renforcer la position de porte d'entrée de Nances dans le territoire par des actions en faveur :
  - Tourisme :**
    - favoriser le développement du tourisme et des loisirs qui participent à l'attractivité du bassin de vie, notamment aux abords du lac
  - Déplacements :**
    - valoriser l'entrée depuis l'A43 et intégrer les nuisances liées à l'axe
    - développer l'aire de covoiturage et permettre les projets similaires
    - permettre l'amélioration des pistes cyclables et leur développement
    - permettre leur développement en lien avec Novalaise et la CCLA (RD921-RD41)
  - Economie :**
    - permettre l'extension de la ZA du Goutier en lien avec le pôle d'équilibre pour répondre aux demandes des entreprises et faciliter la création de nouveaux emplois.
    - conforter le pôle économique aux abords de l'A43

### AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

-  Assurer la protection des espaces et des terres à vocation et à caractère agricole
-  Préserver les espaces naturels et forestiers
-  Préserver le Lac d'Aiguebelette et ses abords (réserve naturelle, qualité des eaux)
-  Affirmer les trames vertes et les continuités écologiques notamment en tant que coupure d'urbanisation
-  Préserver les espaces naturels sensibles (ZNIEFF, site Natura 2000,...)
-  Intégrer les enjeux hydrauliques : risques, capacités épuratoires, qualité des eaux



## **Les pièces réglementaires**

# Les éléments réglementaires constitutifs du PLU

## Outils pour mettre en œuvre les orientations du PADD

### Règlement écrit

Dispositions relatives à chaque zone : occupations du sol, hauteur, recul aux voiries,...

- Sur la base du Code de l'Urbanisme réformé

### Zonage

- « U » secteurs urbanisés
- « AU » secteurs à urbaniser (zones d'extension)
- « A » zones à vocation agricole
- « N » zones à vocation naturelle

### Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Secteurs/quartiers et zones d'extension : les secteurs d'aménagement habitat, économique, équipements,...



# Le zonage

- **Document graphique regroupant des informations multiples :**
  - **les zonages (U/AU/N/A)** correspondant à la fois aux réalités de l'occupation des sols (habitat dense, diffus, zone artisanale, zone mixte, espaces naturels, agricoles, golf, camping, zone commerciale,...) et aux projets.
  - **Les autres dispositions** permettant de préciser les conditions de l'aménagement, de préserver le cadre de vie, protéger le patrimoine naturel ou bâti; réserver des espaces à des projets...

# Le zonage

- 4 grands types de zones :
  - U : zones urbaines urbanisées
  - AU : zones à urbaniser (anciennes NA des POS)
  - A : zone agricole (ancienne NC des POS)
  - N : zone naturelle (ancienne ND des POS)



# Le règlement écrit : son contenu

## Organisation en 3 thèmes

- Thème 1 : Où-puis-je construire ? Quels types de constructions ?
- Thème 2 : Comment j'insère ma construction dans son environnement ? (hauteur, retrait...)
- Thème 3 : Quelle desserte ? (réseau et voirie)

## Un règlement renforçant la mixité des fonctions et tenant compte des usages

Destination et sous destination

Distinction concernant l'existant / le futur

**PREAMBULE** p. 3

**TITRE I : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES URBAINES « U » et « UX »** p. 9

- Zones U, dont les secteurs U1, U1p, U2, U3, U4, U5, Ue, Ue1, Ue2, Ue3, Ue, Uif et Uir p.10
- Zones UX, dont les secteurs UXa, UXa1, UXa2, UXc et UXt p.26

**TITRE II : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES D'URBANISATION FUTURE « AU »** p. 37

- Zones 1AU, dont les secteurs 1AU3, 1AU4, 1AU5, 1AUe p. 38
- Zones 1AUX, dont le secteur 1AUXt p.52
- Zones 2AU, dont le secteur 2AU5 p.62

**TITRE III : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES AGRICOLES « A »** p.68

- Zones A, dont les secteurs Ap p.69

**TITRE IV : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES NATURELLES « N »** p. 80

- Zones N, dont les secteurs : p. 81
  - Nh : secteurs de préservation des zones humides
  - Nb : secteurs de gestion du bâti isolé
  - Nc : secteurs réservés aux activités de carrières
  - Ncc : secteur lié aux activités de camping et caravanage
  - Nls : secteur réservé aux équipements de loisirs et de sports

# Contenu du règlement écrit

## I. Destination des constructions, usages des sols et natures d'activité

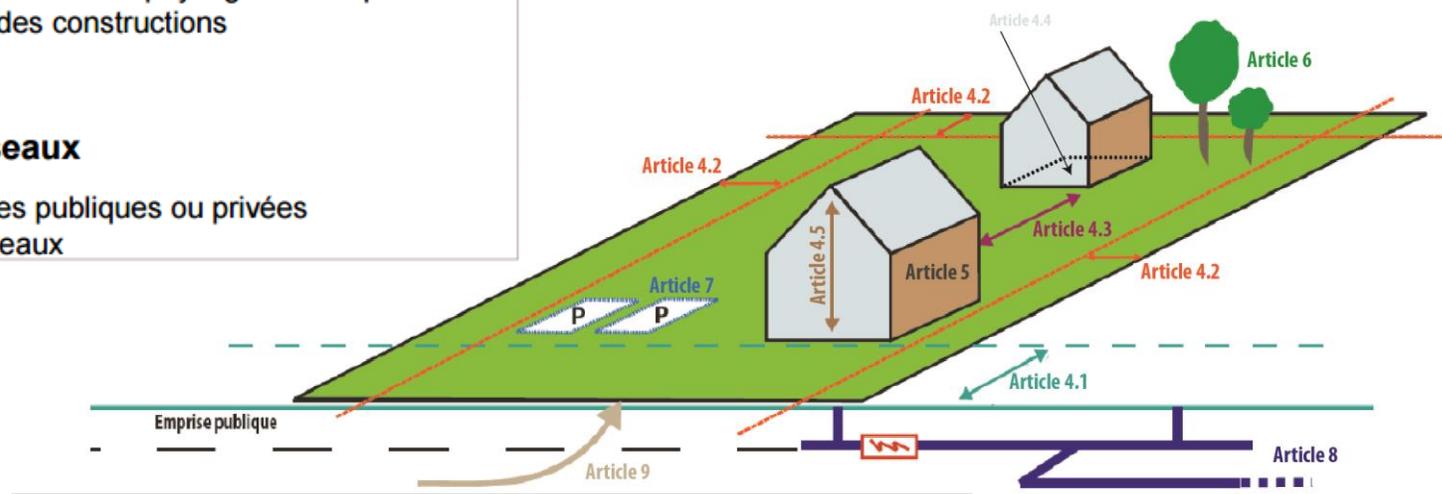
- Destinations et sous-destinations
- Interdiction et limitation de certains usages et affectations des sols, constructions et activités
- Mixité fonctionnelle et sociale

## II. Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

- Volumétrie et implantation des constructions
- Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
- Traitement environnemental et paysager des espaces non-bâtis et abords des constructions
- Stationnement

## III. Équipement et réseaux

- Desserte par les voies publiques ou privées
- Desserte par les réseaux



## **La traduction réglementaire**

## AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE**

Objectifs :

**PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES ET LE PATRIMOINE VILLAGEOIS**



*La Chapelle Sainte Rose*



*Le lavoir du Chef-lieu animé*

# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

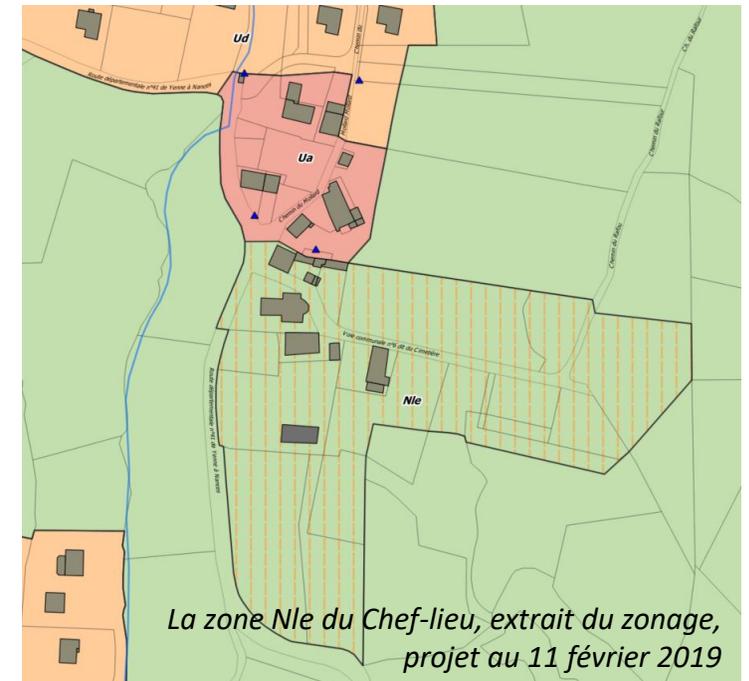
Objectifs :

**PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES ET LE PATRIMOINE VILLAGEOIS**

- *Préserver les éléments du patrimoine local : lavoirs, fontaines, croix...*
- *Identifier le Chef-Lieu (zone Ua) et sa zone d'équipements traditionnels (Nle) : église, cure, mairie...*



*La protection des murs du château de Nances, extrait du zonage, projet au 11 février 2019*



*La zone Nle du Chef-lieu, extrait du zonage, projet au 11 février 2019*

# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

Objectifs :

**PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES ET LE PATRIMOINE VILLAGEOIS**

- *Préserver les éléments du patrimoine local : lavoirs, fontaines, croix...*
- *Identifier le Chef-Lieu (zone Ua) et sa zone d'équipements traditionnels (Nle) : église, cure, mairie...*

L'ensemble des éléments identifiés et localisés sur le plan de zonage en application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme devront être conservés et entretenus et faire l'objet soit d'une déclaration préalable, soit d'un permis de construire et/ou d'un permis de démolir, suivant les travaux envisagés, et cela avant toute intervention. D'une manière générale, il sera demandé que les travaux envisagés respectent les caractéristiques initiales de la construction.

# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

Objectifs :

**PRÉSERVER L'ORGANISATION DE LA COMMUNE EN HAMEAUX :**

- *En limitant les extensions du bâti*
- *En valorisant les dents creuses*
- *En réhabilitant le bâti existant*
- *En favorisant la mixité dans les hameaux*
- *En redéfinissant les entrées de village*
- *En répondant aux besoins en équipements publics et en espace de stationnement*
- *En intégrant les capacités des réseaux tout en améliorant sa qualité et sa gestion*



*Dent creuse au hameau Les Gollets, le long de la RD41*

## AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

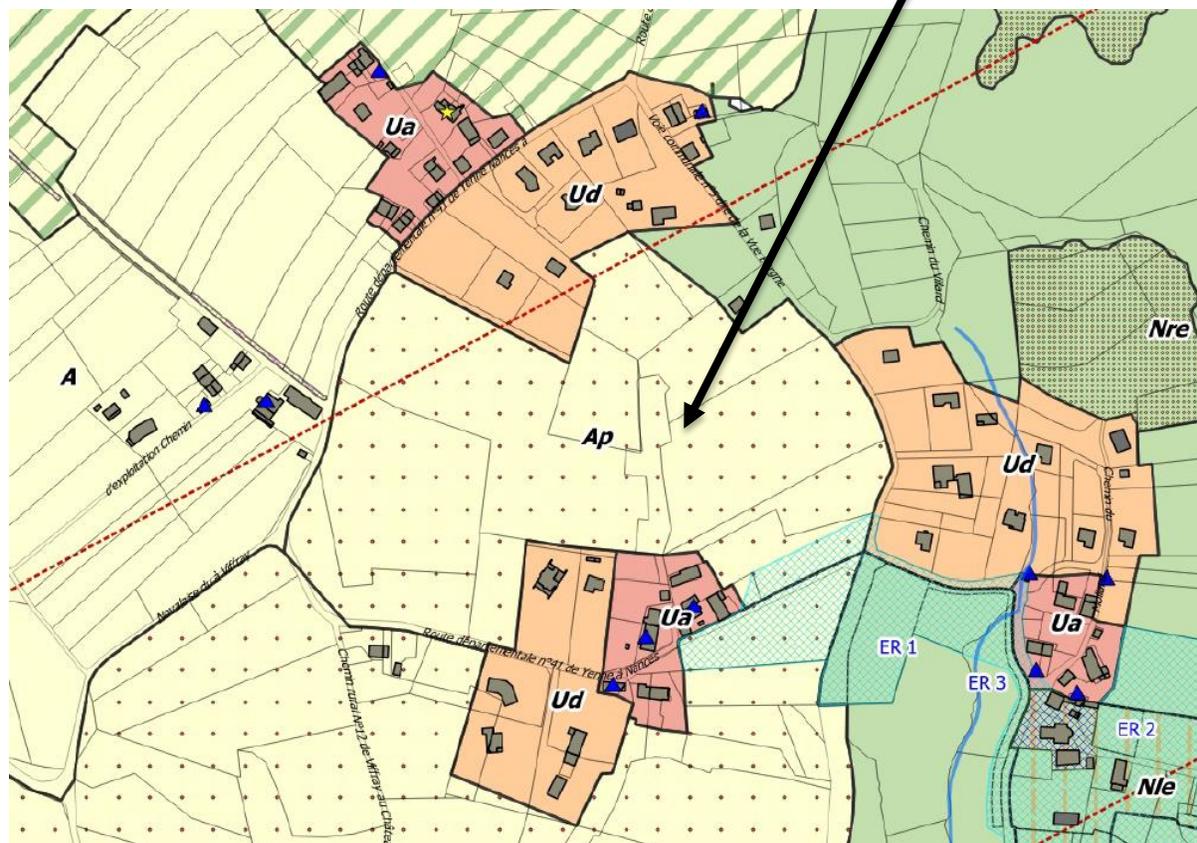
Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

Objectifs :

**PRÉSERVER L'ORGANISATION DE LA COMMUNE EN HAMEAUX :**

- *En limitant les extensions du bâti*
- *En valorisant les dents creuses*
- *En réhabilitant le bâti existant*
- *En favorisant la mixité dans les hameaux*



Extrait du règlement, projet au 11 février 2019

# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE**

Objectifs :

**PRÉSERVER L'ORGANISATION DE LA COMMUNE EN HAMEAUX :**

- *En limitant les extensions du bâti*
- *En valorisant les dents creuses*
- *En réhabilitant le bâti existant*
- *En favorisant la mixité dans les hameaux*

## ARTICLE UD. 2 : OCCUPATIONS DU SOL AUTORISEES MAIS SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

En zone **Ud** sont autorisés sous conditions :

- Les constructions à destination d'activités d'artisanat et de commerce de détail, d'activités de services, d'une surface de plancher de **150 m<sup>2</sup> maximum**, sous réserve d'être compatible avec le caractère résidentiel de la zone ;
- Les constructions à usage de bureau sous réserve d'une surface de plancher **inférieure à 150m<sup>2</sup>** ;
- L'extension, le réaménagement des constructions existantes à usage d'entrepôts sous réserve d'être compatible avec le caractère résidentiel de la zone et de ne pas générer de nuisances supplémentaires ;
- L'extension, le réaménagement des bâtis existants liés à une exploitation agricoles ou forestières sous réserve d'être compatible avec le caractère résidentiel de la zone et de ne pas générer de nuisances supplémentaires ;
- Le changement de destination sous réserve de correspondre à une occupation du sol autorisée ;
- Les constructions annexes telles que définies dans le lexique à condition d'être sur le tènement de l'habitation.

# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE**

Objectifs :

**PRÉSERVER L'ORGANISATION DE LA COMMUNE EN HAMEAUX :**

- *En limitant les extensions du bâti*
- *En valorisant les dents creuses*
- *En réhabilitant le bâti existant*
- *En favorisant la mixité dans les hameaux*

Destinations	Sous-destinations	Ua	Ud
Exploitations agricoles et forestières			
Habitation	Nouvelles constructions à usage d'habitation		
	Changement de destination		
	Extensions		
	Annexes		
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail		
	Restauration		
	Commerce de gros		
	Activité de service et accueil d'une clientèle		
	Hébergement hôtelier et touristique		
	Cinéma		
Equipement d'intérêt collectif et services publics			
Autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires	Bureau		
	Industrie		
	Entrepôts		
	Centre de congrès et d'exposition		

Tableau des destinations et des sous-destinations en zone Ua et Ud, projet au 11 février 2019

# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

Objectifs :

**PRÉSERVER L'ORGANISATION DE LA COMMUNE EN HAMEAUX :**

- *En limitant les extensions du bâti*
- *En valorisant les dents creuses*
- *En réhabilitant le bâti existant*
- *En favorisant la mixité dans les hameaux*

	Principales règles en zone Ua et Ud					
	Recul par rapport aux voies	Limites séparatives	Autres constructions	Hauteur	Emprise au sol	Hauteur des annexes
<b>Ua</b>	Alignement ou 3,00 m min.	4,00 m min. Sauf si ordre continu	NR	9,00 à l'égout 11,00 m max.	70% max.	3,50 m max.
<b>Ud</b>	3,00 m min.	4,00 m min. Sauf si ordre continu	NR	6,00 m à l'égout 8,00 m max.	50% max.	3,50 m max.

*Principales règles en zone Ua et Ud, projet au 11 février 2019*

# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE**

Objectifs :

**PRÉSERVER L'ORGANISATION DE LA COMMUNE EN HAMEAUX :**

- Redéfinissant les entrées de village
- Répondant aux besoins en équipements publics et en espace de stationnement

**Mutualiser les places de stationnement pour une meilleure gestion de l'impact de la voiture individuelle sur le site**

-  Espace de stationnement informel existant à conforter (petits aménagements, signalétique)
-  Nouveaux espaces potentiels de stationnement à créer (arborés, paysagers et perméables)

**Conforter les mobilités douces autour du Chef-Lieu**

-  Chemin piétonnier à conforter (défrichage, signalétique...)  à créer
-  Piste ou voie cyclable à conforter (marquage au sol, panneaux...) cf. OAP thématique et emplacements réservés
-  Stationnement pour vélos à créer (projet en cours : installation d'arceaux au Chef-Lieu par la CCLA)
-  Point de départ de randonnées à créer ou à conforter

**Qualifier le patrimoine bâti et paysager du Chef-Lieu tout en sécurisant la traversée du hameau**

-  Préserver la vue sur le lac d'Aiguebelette et conforter la visibilité (interdire les constructions)
-  Zone naturelle d'équipements et de loisirs et de valorisation du patrimoine naturel et paysager
-  Projets d'aménagement en cours
-  Qualifier et sécuriser l'entrée du Chef-Lieu (signalétique, fleurissement, ralentissements, déviations...)
-  Zone de franchissement et/ou de cohabitation à sécuriser



# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

**Mutualiser les places de stationnement pour une meilleure gestion de l'impact de la voiture individuelle sur le site**

- P** Espace de stationnement informel existant à conforter (petits aménagements, signalétique)
- P** Nouveaux espaces potentiels de stationnement à créer (arborés, paysagers et perméables)

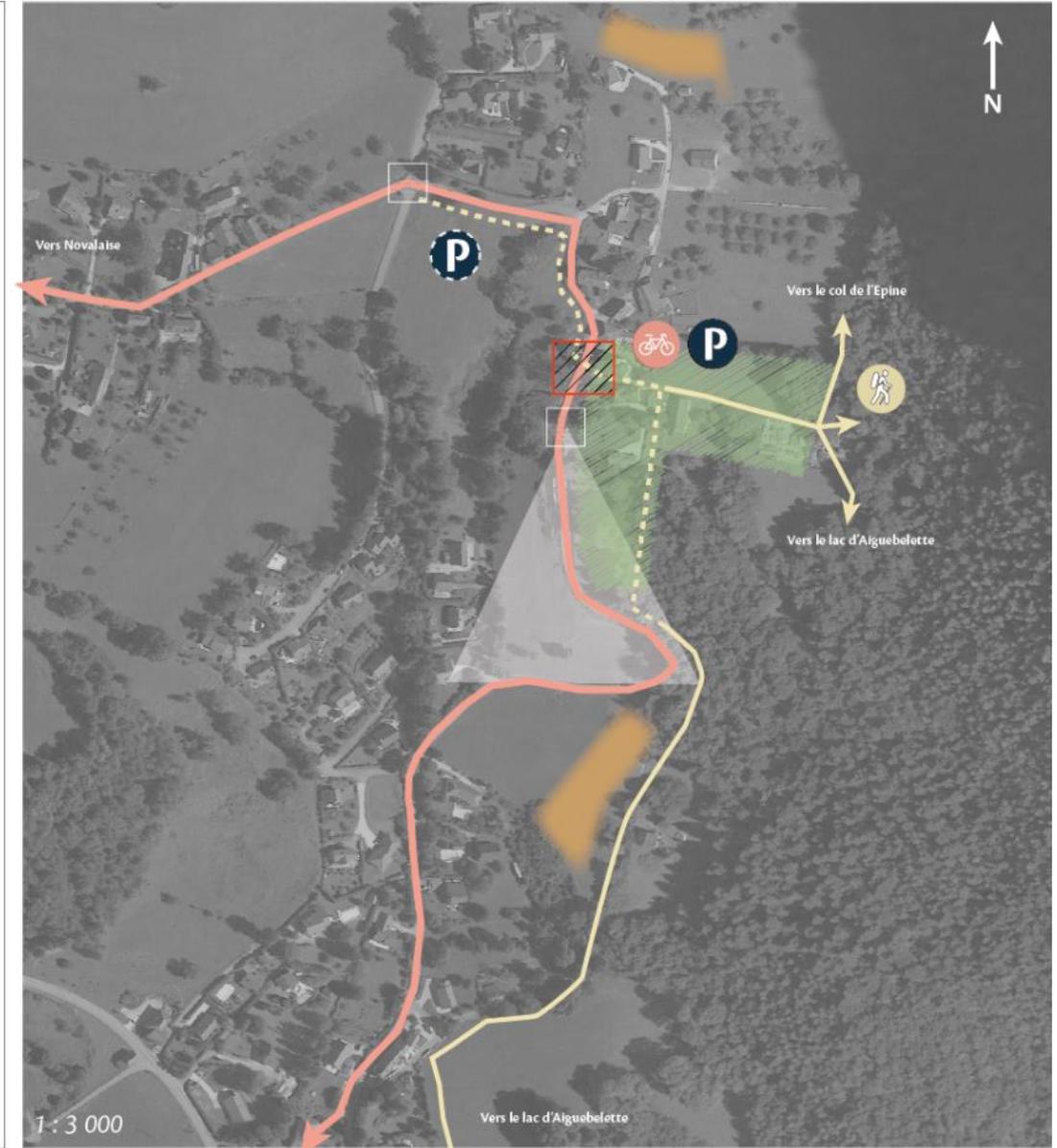
**Conforter les mobilités douces autour du Chef-Lieu**

- Chemin piétonnier à conforter (défrichage, signalétique...) - - - - - à créer
- Piste ou voie cyclable à conforter (marquage au sol, panneaux...) cf. OAP thématique et emplacements réservés
-  Stationnement pour vélos à créer (projet en cours : installation d'arceaux au Chef-Lieu par la CCLA)
-  Point de départ de randonnées à créer ou à conforter

**Qualifier le patrimoine bâti et paysager du Chef-Lieu tout en sécurisant la traversée du hameau**

-  Préserver la vue sur le lac d'Aiguebelette et conforter la visibilité (interdire les constructions)
-  Zone naturelle d'équipements et de loisirs et de valorisation du patrimoine naturel et paysager
-  Projets d'aménagement en cours
-  Qualifier et sécuriser l'entrée du Chef-Lieu (signalétique, fleurissement, ralentissements, déviations...)
-  Zone de franchissement et/ou de cohabitation à sécuriser

OAP du Chef-Lieu, projet au 11 février 2019



# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

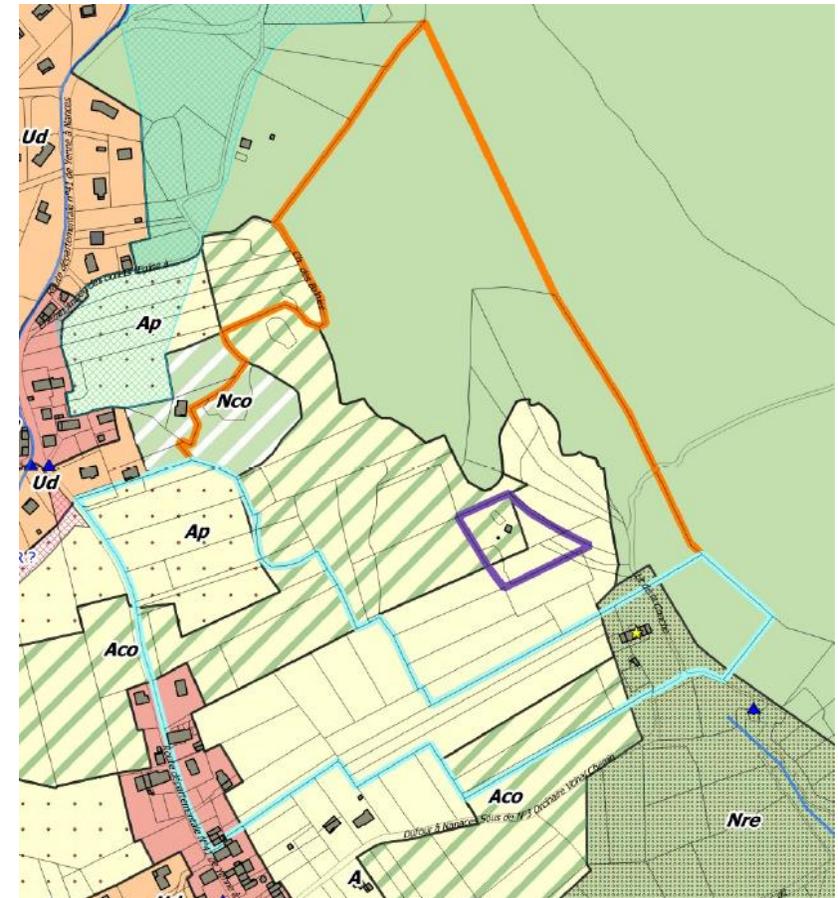
Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

Objectifs :

**PRÉSERVER L'ORGANISATION DE LA COMMUNE EN HAMEAUX :**

- *Intégrant les capacités des réseaux tout en améliorant sa qualité et sa gestion*



*Projet de captage des Bellemins, périmètre*

## AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Enjeux :

**INTERVENIR DANS UN ESPACE CONCERNE PAR DES PROJETS A DIFFERENTES ECHELLES TERRITORIALES**

Objectifs :

**RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :**

- **du Tourisme** : *favoriser le développement du tourisme et des loisirs qui participent à l'attractivité du bassin de vie, notamment aux abords du Lac (Maison du Lac, le port et les plages) et de l'autoroute.*
- **des Déplacements** :
  - *Accompagner la mise en œuvre des projets de valorisation et de développement des modes doux (tour du lac, circuits pédestres, liaison Lac-Nances-Novalaise), notamment en lien avec les réflexions touristiques (parcours entre les villages et vers le cœur du territoire).*
  - *Permettre la circulation de tous modes de déplacements*
  - *Renforcer la lisibilité des arrêts de transport en commun*
  - *Améliorer la performance des transports en commun avec les communes voisines pour une meilleure desserte locale*
  - *Accompagner les réflexions de covoiturage aux abords du lac*
  - *Offrir un stationnement adapté aux usages du covoiturage et du vélo*



*Aménagement cyclable sur la rive est du lac d'Aiguebelette*

## AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Enjeux :

**INTERVENIR DANS UN ESPACE CONCERNE PAR DES PROJETS A DIFFERENTES ECHELLES TERRITORIALES**

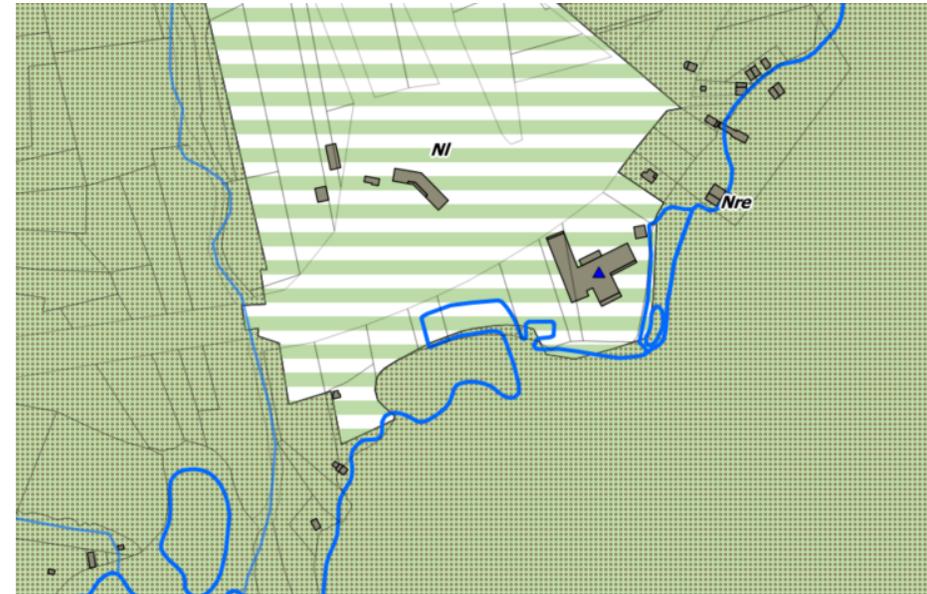
Objectifs :

**RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :**

- **du Tourisme** : favoriser le développement du tourisme et des loisirs qui participent à l'attractivité du bassin de vie, notamment aux abords du Lac (Maison du Lac, le port et les plages) et de l'autoroute.



Extrait du zonage, projet au 11 février 2019



# AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Enjeux :

**INTERVENIR DANS UN ESPACE CONCERNE PAR DES PROJETS A DIFFERENTES ECHELLES TERRITORIALES**

Objectifs :

**RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :**

- **du Tourisme** : *favoriser le développement du tourisme et des loisirs qui participent à l'attractivité du bassin de vie, notamment aux abords du Lac (Maison du Lac, le port et les plages) et de l'autoroute.*

Destinations	Sous-destinations	Nc	NI
Exploitations agricoles et forestières			
Habitation	Nouvelles constructions à usage d'habitation		
	Changement de destination		
	Extensions		
	Annexes		
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail		
	Restauration		
	Commerce de gros		
	Activité de service et accueil d'une clientèle		
	Hébergement hôtelier et touristique		
	Cinéma		
Equipement d'intérêt collectif et services publics			
Autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires			

*Tableau des destinations et des sous-destinations en zone Nc et NI, projet au 11 février 2019*

# AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Enjeux :

**INTERVENIR DANS UN ESPACE CONCERNE PAR DES PROJETS A DIFFERENTES ECHELLES TERRITORIALES**

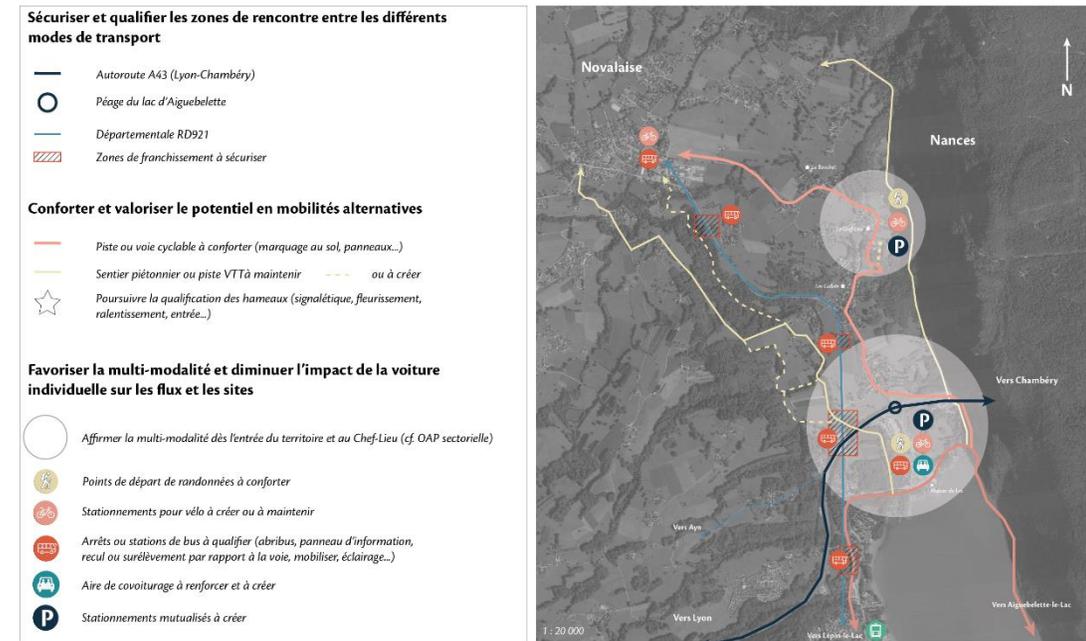
Objectifs :

**RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :**

- **des Déplacements :**

- *Accompagner la mise en œuvre des projets de valorisation et de développement des modes doux (tour du lac, circuits pédestres, liaison Lac-Nances-Novalaise), notamment en lien avec les réflexions touristiques (parcours entre les villages et vers le cœur du territoire).*
- *Permettre la circulation de tous modes de déplacements*
- *Renforcer la lisibilité des arrêts de transport en commun*
- *Améliorer la performance des transports en commun avec les communes voisines pour une meilleure desserte locale*
- *Accompagner les réflexions de covoiturage aux abords du lac*
- *Offrir un stationnement adapté aux usages du covoiturage et du vélo*

*OAP thématique sur les déplacements,  
projet au 11 février 2019*



# AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

## Sécuriser et qualifier les zones de rencontre entre les différents modes de transport

-  Autoroute A43 (Lyon-Chambéry)
-  Péage du lac d'Aiguebelette
-  Départementale RD921
-  Zones de franchissement à sécuriser

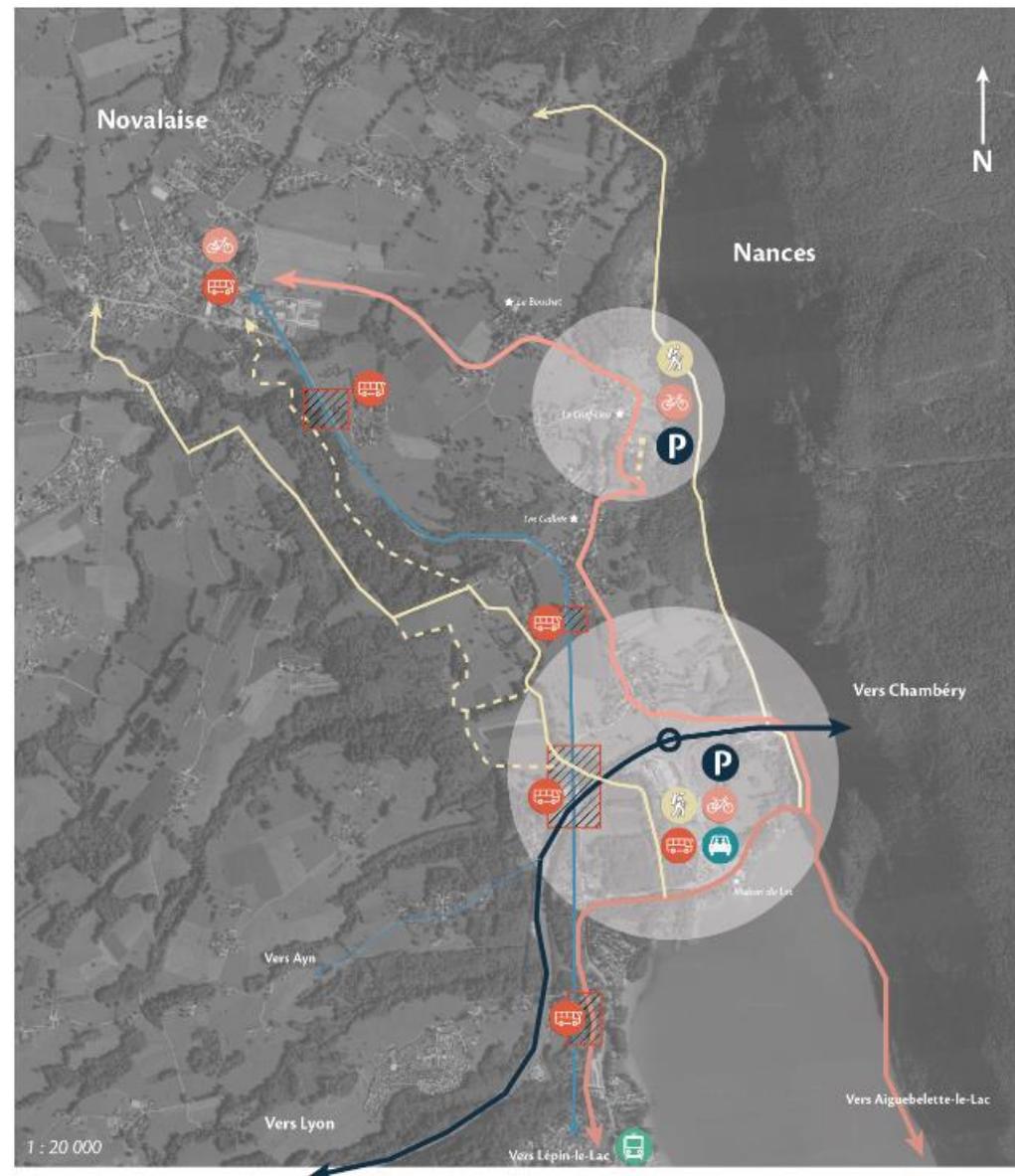
## Conforter et valoriser le potentiel en mobilités alternatives

-  Piste ou voie cyclable à conforter (marquage au sol, panneaux...)
-  Sentier piétonnier ou piste VTT à maintenir  ou à créer
-  Poursuivre la qualification des hameaux (signalétique, fleurissement, ralentissement, entrée...)

## Favoriser la multi-modalité et diminuer l'impact de la voiture individuelle sur les flux et les sites

-  Affirmer la multi-modalité dès l'entrée du territoire et au Chef-Lieu (cf. OAP sectorielle)
-  Points de départ de randonnées à conforter
-  Stationnements pour vélo à créer ou à maintenir
-  Arrêts ou stations de bus à qualifier (abribus, panneau d'information, recul ou surélévation par rapport à la voie, mobiliser, éclairage...)
-  Aire de covoiturage à renforcer et à créer
-  Stationnements mutualisés à créer

OAP thématique sur les déplacements,  
projet au 11 février 2019



## AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Objectifs :

**RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :**

- **de l'Economie :**
  - *Permettre l'extension de la zone d'activité du Goutier, sur le territoire de Nances, encadrer son aménagement et sa densification, lien avec le pôle d'équilibre pour répondre aux demandes des entreprises et faciliter la création de nouveaux emplois.*
  - *Conforter l'activité économique aux abords de l'A43*
- **du Réseau numérique**



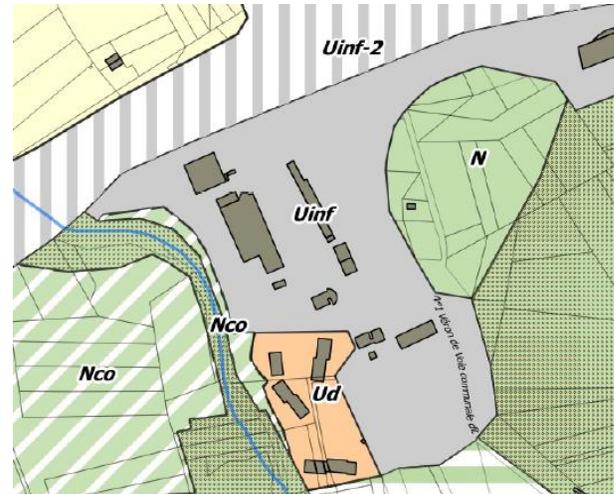
*La zone économique du Goutier*

# AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Objectifs :

RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :

- de l'Economie
- du Réseau numérique



Extrait du zonage, projet au 11 février 2019

## AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Objectifs :

RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :

- de l'Economie
- du Réseau numérique

Destinations	Sous-destinations	Ue	Ui	Uinf	Uinf-2
Exploitations agricoles et forestières					
Habitation	Nouvelles constructions à usage d'habitation				
	Changement de destination				
	Extensions				
	Annexes				
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail				
	Restauration				
	Commerce de gros				
	Activité de service et accueil d'une clientèle				
	Hébergement hôtelier et touristique				
	Cinéma				
Equipement d'intérêt collectif et services publics					
Autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires	Bureau				
	Industrie				
	Entrepôts				
	Centre de congrès et d'exposition				

Tableau des destinations et des sous-destinations en zone Ua et Ud, projet au 11 février 2019

# AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Objectifs :

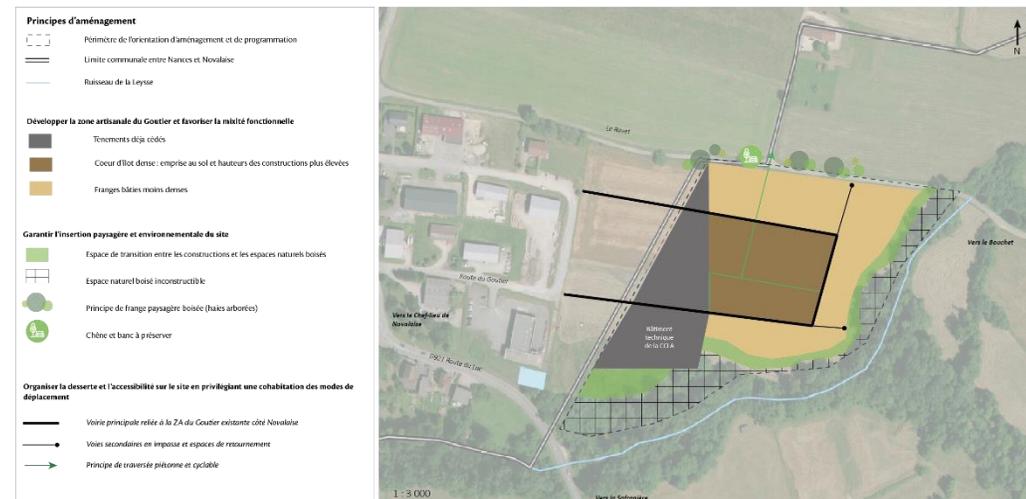
RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTRÉE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :

- de l'Economie
- du Réseau numérique

OAP sur la ZA du Goutier, projet au 11  
février 2019

PLU de Nances  
Orientation d'Aménagement et de Programmation

OAP sectorielle sur la zone économique du Goutier



# AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

OAP sur la ZA du Goutier, projet au 11 février 2019

## Principes d'aménagement

-  Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation
-  Limite communale entre Nances et Novalaise
-  Ruisseau de la Leyse

## Développer la zone artisanale du Goutier et favoriser la mixité fonctionnelle

-  Tenements déjà cédés
-  Cœur d'îlot dense : emprise au sol et hauteurs des constructions plus élevées
-  Franges bâties moins denses

## Garantir l'insertion paysagère et environnementale du site

-  Espace de transition entre les constructions et les espaces naturels boisés
-  Espace naturel boisé inconstructible
-  Principe de frange paysagère boisée (haies arborées)
-  Chêne et banc à préserver

## Organiser la desserte et l'accessibilité sur le site en privilégiant une cohabitation des modes de déplacement

-  Voirie principale reliée à la ZA du Goutier existante côté Novalaise
-  Voies secondaires en impasse et espaces de retournement
-  Principe de traversée piétonne et cyclable



## AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

**PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER**

Objectifs :

- *Proposer un projet d'aménagement respectueux des formes urbaines (hameaux) et permettant de préserver les structures paysagères*
- *Assurer la protection des espaces et terre à vocation et à caractère agricole, notamment autour de l'exploitation identifiée*
- *Permettre la bonne gestion des massifs forestiers notamment en assurant le maintien des plages de dépôt*



Vue sur le Chef-lieu, la chaîne de l'Épine et le lac d'Aiguebelette

## AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

**PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER**

Objectifs :

- *Proposer un projet d'aménagement respectueux des formes urbaines (hameaux) et permettant de préserver les structures paysagères*



*Les deux zones urbaines de la commune de Nances, extrait du zonage, projet du 11 février 2019*



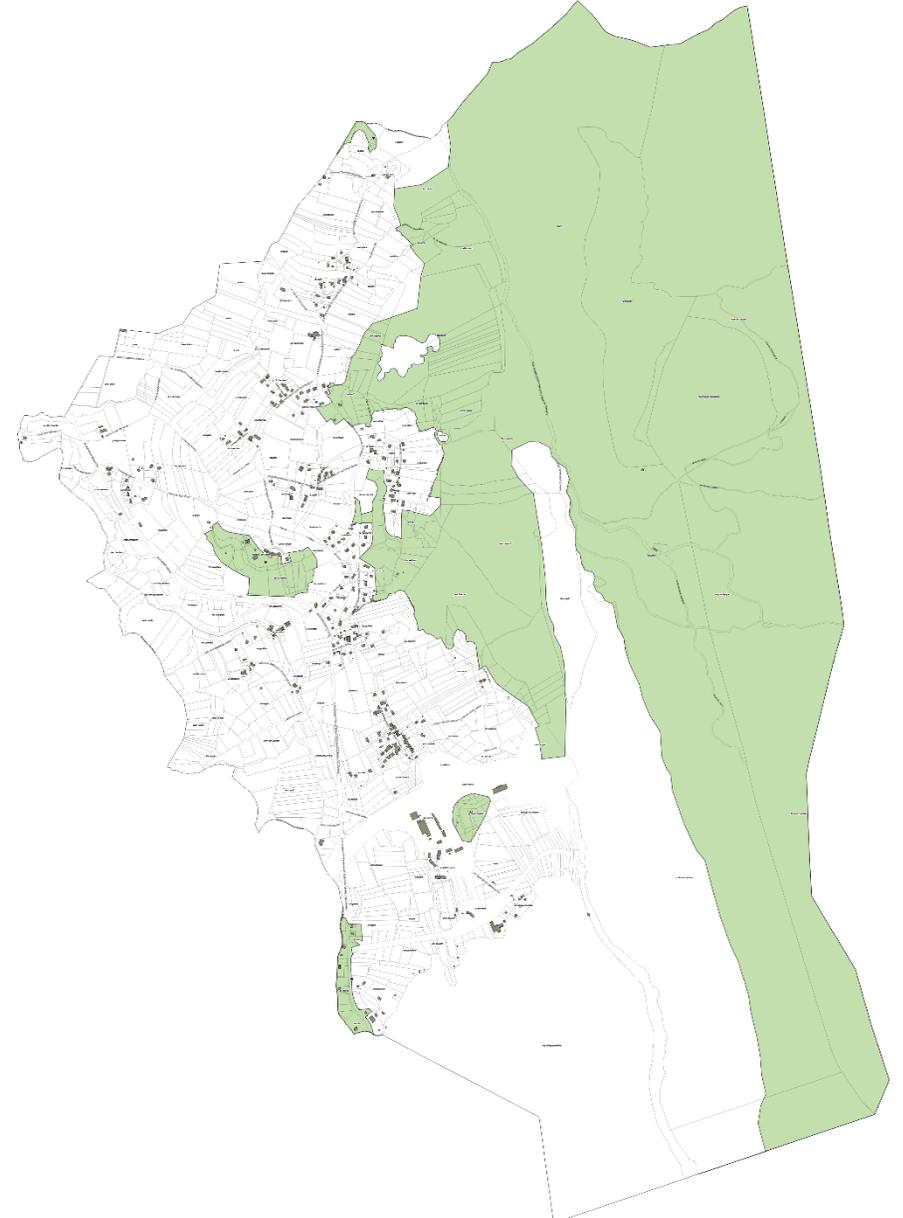
# AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

**PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER**

Objectifs :

- *Permettre la bonne gestion des massifs forestiers notamment en assurant le maintien des plages de dépôt*



*Les zones naturelles et forestières de la commune de Nances, extrait du zonage, projet du 11 février 2019*

# AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

## PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER

Objectifs :

- *Préserver les espaces naturels et forestiers notamment les secteurs sensibles (ZNIEFF, site Natura 2000, APPB...)*
- *Affirmer les trames vertes et les continuités écologiques notamment dans leur rôle de coupure naturelle dans l'urbanisation*
- *Assurer l'intégration environnementale des aménagements notamment dans les secteurs à enjeux tels que les bords du Lac*
- *Prendre en compte les risques naturels et technologiques (inondation, nuisances de l'autoroute A43)*
- *Préserver la trame bleue (réservoirs biologiques, cours d'eau, lac)*



*Les bords du lac d'Aiguebelette en hiver*

# AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

**PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER**

Objectifs :

- *Préserver les espaces naturels et forestiers notamment les secteurs sensibles (ZNIEFF, site Natura 2000, APPB...)*
- **Dans le sous-secteur Nre, les extensions limitées des équipements existants, sous réserve :**
  - **De ne pas excéder 10% de l'emprise au sol existante**
  - **De ne pas excéder un accroissement de la hauteur de plus de 3 m**

*Règlementation des extensions en zone Nre,  
extrait du règlement, projet du 11 février  
2019*



*Les zones naturelles protégées de la  
commune de Nances, extrait du zonage,  
projet du 11 février 2019*

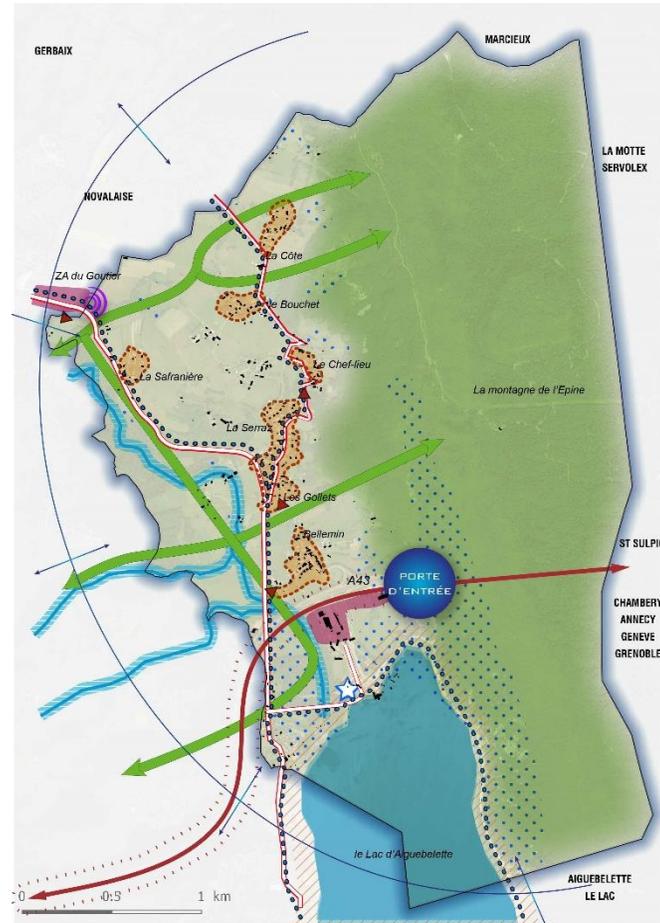
# AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

**PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER**

Objectifs :

- *Affirmer les trames vertes et les continuités écologiques notamment dans leur rôle de coupure naturelle dans l'urbanisation*





# AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

**PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER**

Objectifs :

- Assurer l'intégration environnementale des aménagements notamment dans les secteurs à enjeux tels que les bords du Lac

Dans le sous-secteur **NJ**, en cas de projet de création de places de stationnement, celui-ci devra prévoir une insertion paysagère soignée, notamment en lien avec le caractère de porte d'entrée du territoire et la mise en valeur végétale de la commune de Nances.

Des plantations d'intégration accompagneront ainsi les projets.

*Extrait du règlement, projet au 11 février 2019*



La zone Nre du lac d'Aiguebelette

# AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

**PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER**

Objectifs :

- *Prendre en compte les risques naturels et technologiques (inondation, nuisances de l'autoroute A43)*

*Éléments pris en compte :*

- *DUP Lyon-Turin*
- *Ligne RTE*
- *Recul par rapport à l'autoroute*
- *Autoroute et AREA (zone Uinf et Uinf-2)*

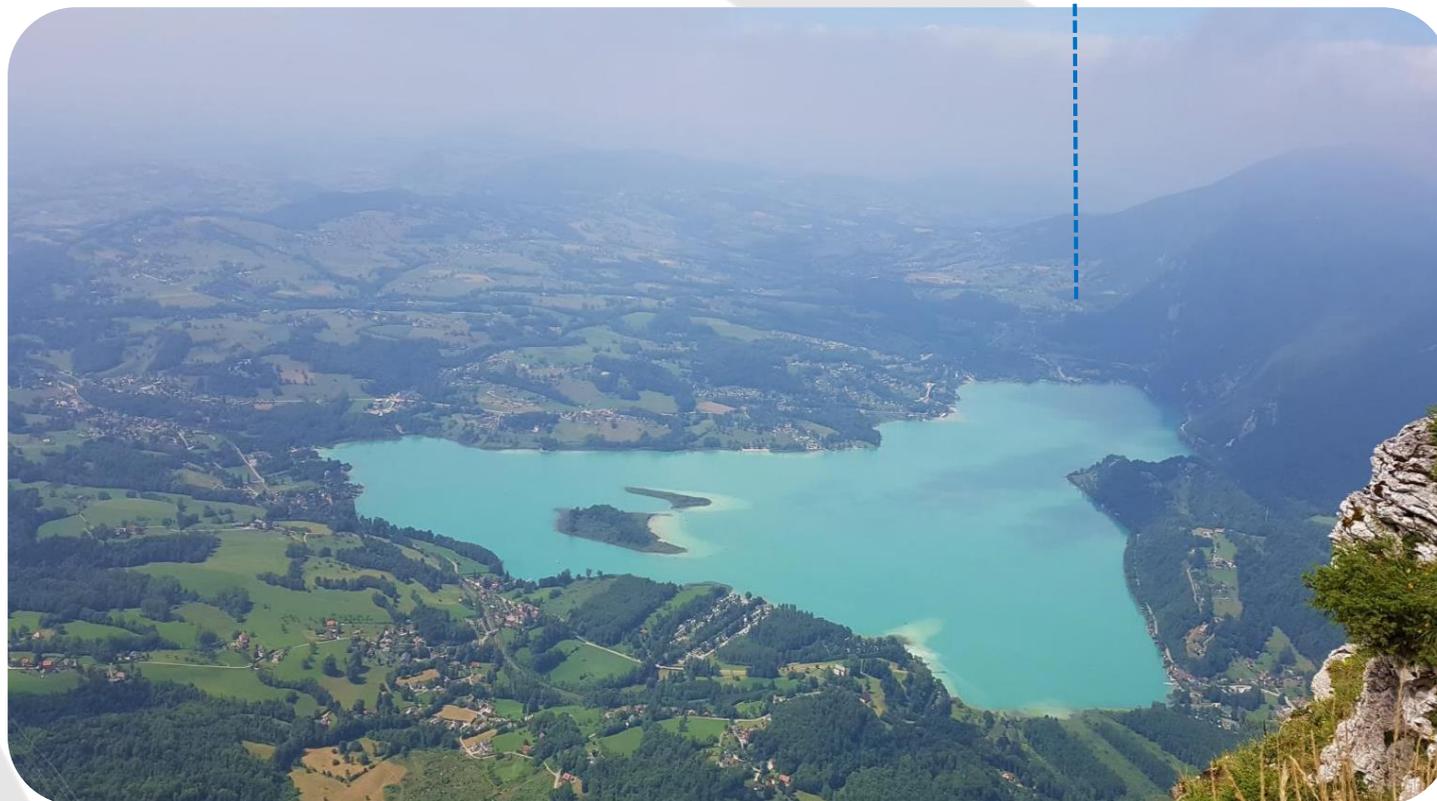
*Extrait du zonage, projet du 11 février 2019*





# **PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD**

NANCES



*Panorama sur les 3 communes depuis le Belvédère du Mont Grèle*